

# **ANNEXE**

## **Note explicative**

1. Le 15 mars 2016, le Représentant légal a déposé sa «Deuxième communication du Représentant légal relative à la situation de certaines victimes »<sup>1</sup>.
  
2. Le Représentant légal note qu'au paragraphe 8 il a fait référence à la victime a/0010/08. Il s'agit d'une erreur de frappe ; la victime ayant signé un acte de désistement est la victime a/0101/08, comme en atteste l'Annexe 1 jointe à la deuxième communication<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Deuxième communication du Représentant légal relative à la situation de certaines victimes, 15 mars 2016, ICC-01/04-01/07-3669.

<sup>2</sup> ICC-01/04-01/07-3669-Conf-Anx1-Red, p. 7.